

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Paris, le 8 AGOUT 1979

78, rue de Varenne

Le Ministre

83053

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les tracts faussement attribués à l'hôpital de VILLEJUIF, qui sont à nouveau distribués en différentes régions de FRANCE et mettent en cause certains additifs alimentaires.

Ces tracts énumèrent les additifs affectés d'un numéro communautaire et les classent arbitrairement en toxiques, suspects et inoffensifs ; ils citent également les marques commerciales de certains produits contenant les substances incriminées.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que plusieurs communiqués de presse relatifs à ce problème ont été diffusés en temps utile. Ils mettent en garde l'opinion à l'égard des fausses informations diffusées sur les additifs et donnent, en outre, des renseignements sur la procédure réglementaire d'autorisation d'emploi des additifs dans les denrées alimentaires.

Le dernier de ces communiqués, en date du 29 mai 1979, dont vous trouverez copie ci-jointe, émane du Ministère de la Santé dont la position, face à ce problème, est identique à celle du Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, il appartient à l'autorité judiciaire actuellement saisie, de donner à cette affaire les suites qu'elle estime opportunes, et de faire notamment rechercher l'origine et les auteurs de ces tracts.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Président  
de l'Association Nationale  
des Industries Agro-Alimentaires  
52, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 - PARIS

(à l'attention de M. LEPATRE)

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur Adjoint du Cabinet



Christian CARDON

COMMUNIQUE DE PRESSE

MAI 1979

MISE EN GARDE A L'EGARD DE FAUSSES INFORMATIONS SUR LES  
ADDITIFS ALIMENTAIRES.

Depuis quelque temps, la diffusion d'un tract anonyme donnant de fausses informations sur les additifs alimentaires s'est intensifiée. La diffusion de tract de même nature est également signalée dans d'autres pays européens (Belgique, Italie par exemple).

Ce document comporte une liste de substances dont 18 sont qualifiées de "toxiques" et 27 de "suspectes" selon des informations qui sont présentées comme émanant de "l'Hôpital de Villejuif".

Or, l'Institut G. Roussy et l'Institut de recherche sur le cancer à Villejuif ont précisé à différentes reprises, par des communiqués de presse, qu'ils étaient totalement étrangers à la rédaction et à la diffusion de ce tract.

Par ailleurs, certaines listes ont été diffusées sous le timbre du Ministère de la Santé et de la Famille qui a dû porter plainte pour usage de faux.

Bien que l'origine et la cause de ces diffusions ne soient pas élucidées, cette affaire a pour conséquence de jeter un doute dans l'esprit des consommateurs sur les procédures d'autorisation d'emploi des additifs.

Or, le Ministère de la Santé et de la Famille tient à rappeler que la France est l'un des rares pays à pratiquer le système des listes positives dans ce domaine, c'est-à-dire qu'il est interdit d'employer, dans l'alimentation humaine et animale, des additifs (colorants, conservateurs etc...) qui ne sont pas autorisés.

Ce système assure le maximum de sécurité puisque cette autorisation n'est accordée qu'après de longues expériences destinées à prouver à la fois l'innocuité du produit et son intérêt technologique, et après avis favorable du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France et de l'Académie Nationale de Médecine. La position de ces deux instances est particulièrement restrictive à l'égard des nouveaux produits.

En outre, il peut être procédé au retrait de l'autorisation des anciens produits, en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques. C'est ainsi que l'autorisation de neuf colorants a été supprimée par un arrêté du 28 août 1976.

Le caractère mensonger du document dit de "l'Hôpital de Villejuif" est illustré tout particulièrement par le cas de l'additif E 330, présenté comme le plus dangereux, alors qu'il s'agit simplement de l'acide citrique qui existe en abondance à l'état naturel dans les agrumes.

.../.